

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

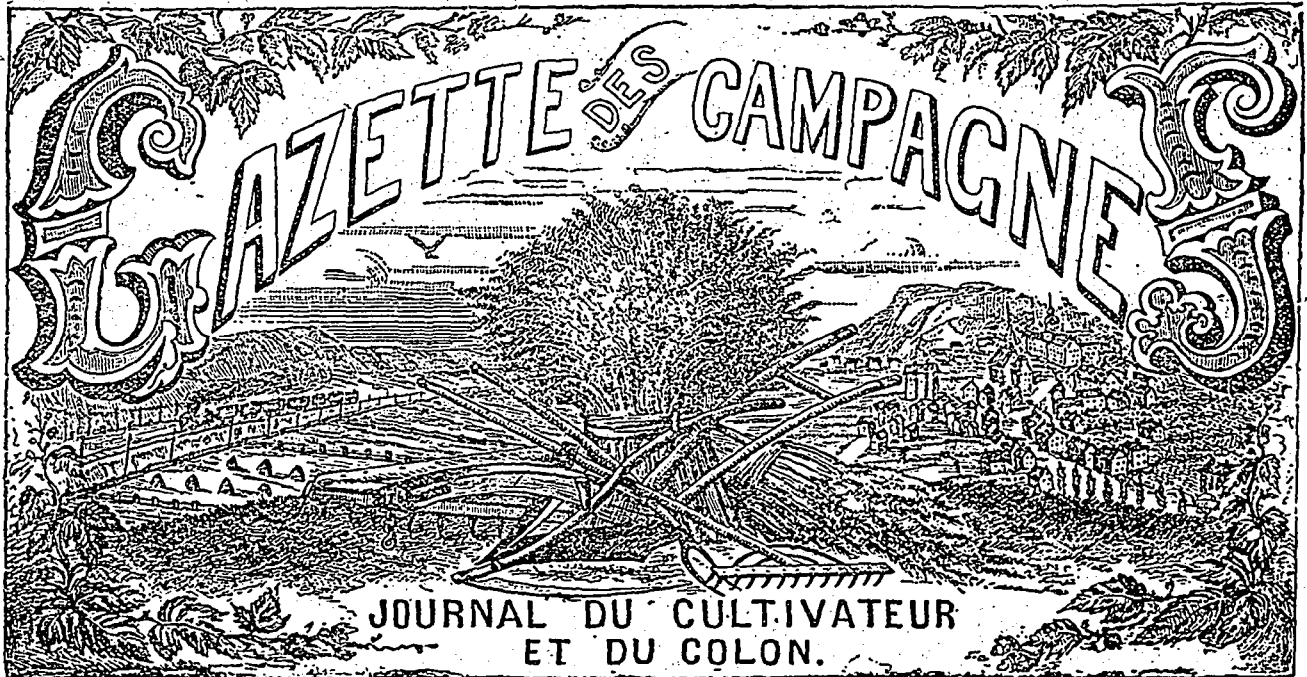
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Eparçons nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Rédacteur : FIRMIN H. PROULX — Gérant : HECTOR A. PROULX.

### SOMMAIRE.

*Revue de la semaine* : — Assises criminelles à Montmagny. — Le Table Rock. — Le pape et l'empereur. — Coadjuteurs canadiens. — M. Bernatchez. — Agitation à Terre-neuve. — A. Oatario. — Le comté de Kamouraska : [Suite]. — Depuis l'Union jusqu'à la Confédération : 1841-1867.  
*Causerie agricole* : — L'ensilage : [Suite]. — Rendement des grands maïs. — Coupe des grands maïs. — Valeur alimentaire des maïs.  
*Sujets divers* : — Féerie de pommes de terre. — Avantage de sa production. — Les cendres comme engrais.  
*Choses et autres* : — La prochaine Exposition Internationale. — Histoire normande.  
*Recettes* : — Assainissement des logements. — Moyen de guérir le rhume. — Moyen de guérir les crevasses.

### REVUE DE LA SEMAINE

*Assises criminelles à Montmagny.* — La cour criminelle s'est ouverte à Montmagny, le 26 mars, sous la présidence de l'hon. juge Cyrias Pelletier, et l'on a commencé le procès de Jean-Baptiste Herménégilde Morin accusé du meurtre de Fabien Roy de Saint-Pierre de Montmagny. Après un remarquable discours du juge aux grands jurés, ceux-ci se sont retirés et sont revenus bientôt avec un verdict, acte d'accusation fondée. Le procès devant les petits jurés se poursuit actuellement. Les défenseurs de Morin sont MM. F. X. Lemieux et P. A. Choquette, MM. Chs. Fitzpatrick et Cyrias Roy agissent pour la couronne.

*Le Pont.* — Le bill du pont est adopté à la législature locale. Tous les députés ministériels ont voté pour la

mesure, sauf M. Lussier. Six députés oppositionnistes ont voté avec les ministériels.

*Le Table Rock.* — Le comité d'enquête a soumis à la Chambre son rapport sur l'affaire du *Table Rock*. Comme on pouvait s'y attendre les membres ministériels du comité ont déclaré non-fondées les accusations portées contre le député de Québec-Ouest, et les oppositionnistes les trouvent évidentes. Mais les affaires se compliquent : M. Bernatchez, à la suite de l'adoption du rapport, a proposé l'expulsion de M. Leblanc, l'accusateur de M. Murphy. Au moment où nous écrivons le dénouement n'est pas encore connu. La Chambre devait être prorogée samedi dernier, mais ce nouvel incident va prolonger la session de quelques jours.

*Le Pape et l'empereur.* — Le *Reichsanzeiger* de Berlin publie la lettre de l'empereur au pape et la réponse de celui-ci, au sujet de la conférence ouvrière. L'empereur en annonçant la nomination de l'évêque Kopp comme délégué à la conférence, avait dit qu'il savait que cet évêque professait les mêmes opinions que le pape, et qu'il sentait que sa présence et ses conseils contribueraient au succès de la conférence.

Le pape dans sa réponse félicite l'empereur de la position qu'il a prise sur cette importante question. Sa Sainteté reconnaît la valeur d'une tentative de régler les difficultés par une conférence internationale. Elle est heureuse de voir que l'empereur reconnaît la grande efficacité de la religion et de l'Eglise dans la solution des problèmes sociaux.

D'un autre côté l'*Univers* annonce que le nouveau chancelier allemand, Von Caprivi, a exprimé le désir d'avoir les plus intimes relations avec le Vatican.

On ne formule, dans les cercles bien informés, que Sa Sainteté Léon XIII soit malade et qu'il ait pensé à recommander son successeur. La santé du Saint-Père est excellente.

**Coadjuteurs canadiens.**—On annonce que plusieurs prêtres canadiens actuellement à Rome font tous leurs efforts pour faire nommer, des Canadiens-français au poste de coadjuteurs des évêques de Burlington et d'Ogdenburg. Ces diocèses renferment un grand nombre de Canadiens, et il paraît que les autorités romaines sont bien disposées à leur rendre justice, si réellement ils ont quelques prétentions fondées à faire valoir.

**Monsieur Doucet.**—Nos lecteurs savent que le vénérable curé de la Malbaie a été nommé, il y a quelques semaines, protonotaire apostolique, *ad instar*. Ses paroissiens ont fêté cet heureux événement dans le courant de la semaine dernière, avec une pompe qui leur fait honneur. Le mercredi il y a eu séance à la Pointe-à-Pic, sous la direction de Mlle Chamard. La musique, les tableaux vivants, la pièce de poésie déclamée par M. J. S. Perreault, avocat, ont été très goûtés. Après la soirée il y a eu illumination.

Le lendemain une grand'messe d'action de grâce a été chantée par Mgr Doucet, et M. l'abbé Fafard a donné un éloquent sermon sur la grandeur du sacerdoce.

Après la messe, les citoyens de la Malbaie ont présenté à leur vénéré pasteur une adresse de félicitations ainsi qu'une magnifique bourse. Dans l'après-midi, séance au couvent, et le soir illumination générale. Somme toute la fête a été splendide.

**Agitation à Terre-neuve.**—Les Terre-neuviens sont fort mécontents de l'arrangement conclu entre la France et l'Angleterre au sujet des pêcheries. Le *Herald* de Saint-Jean dit qu'on a commis une injustice envers Terre-neuve, et accuse les diplomates anglais d'une profonde ignorance des affaires coloniales.

**L'Ontario.**—Les membres de l'opposition à Ontario, qui faisaient des efforts pour abolir le système des écoles séparées ont échoué dans leur injuste tentative. La législature a maintenu l'ordre de choses existant, par un vote de 54 contre 33.

## LE COMTE DE KAMOURASKA.

(Suite)

SOMMAIRE :—Kamouraska.—Députés.—Conseil spécial.—L'Union.

L'année 1830 vit disparaître le comté de Cornwallis, et apparaître le comté de Kamouraska, par suite d'une nouvelle division du Bas-Canada en circonscriptions électorales plus justes et plus commodes. Le nouveau collège électoral comprenait les comtés actuels de Kamouraska et de Témiscouata, et devait élire deux représentants.

MM. Borgia et Robitaille dirent adieu à la vie parlementaire, avec la disparition de Cornwallis. Ces deux députés méritent une mention honorable pour le dévouement qu'ils montrèrent à la chose publique, en représentant pendant vingt deux ans, et sans rémunération, les électeurs de cet immense comté. MM. Amable Dionne, riche marchand de Kamouraska, et Charles-Eusèbe Casgrain, avocat, de la Rivière-Ouelle, furent les premiers députés du nouveau comté de Kamouraska. Tous deux eurent d'abord qu'ils n'auraient pas d'opposition, mais peu après M. Marquis, de Saint-André, et M. Elzéar Bédard, avocat de Québec, se mirent sur les rangs.

L'élection eut lieu au mois de septembre 1830, et MM. Dionne et Casgrain sortirent victorieux de la lutte. Leur élection fut contestée devant le parlement, où le dossier de l'enquête fut lu en français. Or il y avait en chambre un vieux représentant anglais, le bonhomme Dunlop, comme on l'appelait ordinairement, qui ne comprenait pas un mot de français, et qui, comme la plupart de ses congénères, n'était pas capable de distinguer entre les mots *Dionne* et *John*. Entendant répéter souvent les noms de Dionne et Casgrain unis ensemble, il se prit à dire tout à coup d'un élevé : *Well, that Johnny Casgrain must be a very active fellow, since his name comes so often : he is every where !—* Ce Johnny Casgrain doit être un homme très actif, puisque son nom revient si souvent : on le trouve partout." Ce qui excita un éclat de rire général. L'élection fut maintenue.

On en était rendu à cette époque difficile où les rapports entre la chambre d'assemblée et le gouvernement anglais étaient de plus en plus acrimonieux. Les députés canadiens, surtout ceux du district de Montréal se montraient inflexibles dans la revendication des droits de l'assemblée, tandis que ceux du district de Québec, tout en reconnaissant la légitimité des griefs allégués contre la métropole et ses représentants au Canada, ne croyaient pas qu'il fut de bonne politique d'exiger avec autant de fougue, et d'un seul coup, la réforme de tous les abus. MM. Dionne et Casgrain étaient du parti des modérés, aussi votèrent-ils avec MM. Neilson, Cuvillier et Quesnel contre les 92 résolutions présentées par M. Bédard, mais rédigées par M. Papineau, de concert avec ses principaux partisans.

Disons aussi, qu'en 1831 une grande disette régna dans tout le district de Québec, la chambre fut appelée à voter un octroi pour venir en aide aux plus nécessiteux, et que les députés de Kamouraska obtinrent pour leur comté la somme de £512.

De nouvelles élections générales eurent lieu en 1834 et M. Amable Dionne fut élu une seconde fois. M. Ch. E. Casgrain qui n'avait aucun goût pour la politique ne brigua pas les suffrages des électeurs, et fut remplacé par M. Pierre Canac dit Marquis, de Saint-André.

M. Dionne ayant été appelé au Conseil législatif, après la session de 1835, fut remplacé à l'assemblée législative par M. Alexandre Fraser, de Saint-André.

MM. Marquis et Fraser furent les derniers représentants du comté de Kamouraska sous le régime constitutionnel de 1791. Cette constitution fut révoquée, comme on le

sait, après les troubles de 1837. Sir John Colborne nommé administrateur au départ de Lord Gosford, créa un Conseil spécial, composé de 22 membres dont onze canadiens; MM. Dionne et Casgrain furent appelés à en faire partie.

Lord Durham remplaça ce conseil par un autre qui ne dura pas plus longtemps que son administration éphémère.

Enfin Sir Poulett Thompson envoyé au Canada pour préparer les voies à la mesure inique de l'Union, remania le conseil spécial formé par Colborne et à MM. Dionne et Casgrain il ajouta un ancien député de Cornwallis, M. J.-Bte Taché, de Kamouraska. M. Taché, dit Bibaud, était un homme sans fard, honnête et aimable qui n'était de trop nulle part. Sir Poulett Thompson pressé d'emporter la mesure de l'Union, n'attendit pas l'arrivée de tous les conseillers pour la soumettre à leur approbation; nos conseillers de Kamouraska n'eurent pas la satisfaction de voter contre: ils arrivèrent trop tard.

III.

Depuis l'Union jusqu'à la Confédération: 1841-1867

Le 5 février 1841, Sir Poulett Thompson, qui venait d'être nommé baron de Sydenham et de Toronto, lança une proclamation annonçant que l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada serait en force le 10 du même mois. Les élections générales eurent lieu de suite pour le nouveau parlement; elles furent accompagnées de troubles et d'une corruption inouïe jusque-là. Lord Sydenham, une des plus grandes canailles politiques qu'ait vues le Canada, descendit lui-même dans l'arène pour faire élire des députés favorables à l'Union, mais il manqua son coup dans le Bas-Canada. La grande majorité des représentants de cette province était décidée à demander l'abrogation de cette injuste mesure.

Kamouraska envoya pour le représenter au parlement, à Kingston, M. Amable Berthelot, avocat de Québec. M. Berthelot fut réélu en 1844, et fut député de notre comté jusqu'à sa mort arrivée en 1847. C'était, dit Turcotte, un patriote sincère, et un ami dévoué de l'éducation.

M. Amable Dionne fut de nouveau nommé conseiller législatif, le 19 août 1842. Homme d'un grand jugement et d'une énergie à toute épreuve, M. Dionne n'avait pas en l'avantage de faire des études classiques, mais grâce à son esprit d'observation et à son travail continu, il avait su acquérir une instruction relativement étendue, et une connaissance suffisante de la langue anglaise pour suivre parfaitement les débats au conseil législatif. Prenant rarement la parole en chambre, mais vorant toujours pour les mesures qu'en son âme et conscience il croyait les plus utiles, il savait à propos élever la voix contre les injustices qu'on voulait faire subir à ses concitoyens. Citons en un exemple. En 1843, la question du siège du gouvernement fut débattue au parlement. La majorité des représentants avait déclaré la ville de Kingston impropre comme capitale. (Depuis 1840, cette ville était le siège du gouvernement.) Le ministre Lafontaine-Baldwin

proposa d'y substituer Montréal, et la mesure passa à une grande majorité. Au conseil législatif, dès le commencement de la session, alors que la plupart des conseillers du Bas-Canada étaient absents, on présenta des résolutions pour garder la capitale dans le Haut-Canada. M. A. Dionne, dit l'historien Turcotte, demanda un délai de quelques jours pour étudier la question, et permettre aux conseillers de la province de Québec de venir prendre leurs sièges; il voulait aussi qu'un appel nominal fut fait, on ne l'écouta pas; on lui refusa même la traduction des résolutions dans sa propre langue, et le conseil précipita le vote contrairement à tout esprit de justice et de loyauté. Tout de même, si le succès ne couronna pas ses louables efforts, M. Dionne eut le mérite d'avoir fait noblement son devoir.—(A suivre)

NOTE.—Dans notre dernier article il s'est glissé une erreur de date: M. le grand vicaire Mailloux est mort le 4 août 1877, et non 1880.

CAUSERIE AGRICOLE

L'ensilage.—(Suite)

Rendement des grands maïs.

Grâce aux soins de culture qui viennent d'être indiqués, j'obtiens de mes grands maïs des rendements énormes. En voici pour 6 années, les chiffres que j'extraits des registres de ma comptabilité:

En 1873 sur 3 arpents j'ai obtenu.....	330,000 livres
1874 " " " " .....	605,000 "
1875 " " " " .....	990,000 "
1876 " 21 " " .....	1,320,000 "
1877 " 30 " " .....	1,760,000 "
1878 " 66 " " .....	2,420,000 "

Le rendement minimum a été de 11,000 lbs par arpent; il s'est élevé en 1875 à un maximum de 110,000 lbs sur un champ d'un arpent. Le rendement moyen a été, pendant les 6 années, de 66,000 lbs environ par arpent.

Depuis 1878, la production s'est maintenue dans les mêmes proportions. La moyenne de la récolte est de 55,000 lbs.

Ces chiffres pourraient se passer de commentaires. Il est bon toutefois de faire observer que mes premières récoltes étaient obtenues sur des espaces très restreints, en terrain de premier choix et avec des soins réservés d'ordinaire aux cultures potagères; elles ont naturellement un peu baissé, aujourd'hui qu'elles ont pris une grande extension et se font dans les conditions des cultures ordinaires.

Cet amoindrissement de la production est dans une certaine mesure compensé par une réduction de dépenses, celle par exemple relative aux binages.

En ce qui concerne l'année 1878, on a vu plus haut difficultés que j'ai éprouvées dans l'exécution de mes semailles. Elles ont été telles que plusieurs hectares, les premiers onsemencés, n'ont donné qu'une récolte insi-

guiflante; le maïs, mal levé à cause des pluies torrentielles et étouffé par les mauvaises herbes, n'avait aucune chance d'arriver à bien. Je me décidai à couper le tout, maïs et persicaire, pour les faire manger en vert à mes bestiaux. Cette dernière plante, la persicaire, appartient à la végétation spontanée de la Sologne et croît dans nos terres humides avec une abondance et une énergie sans égales. Coupée jeune et mangée verte, elle ne constitue pas une mauvaise nourriture; mais lorsqu'elle arrive à maturité, elle couvre le sol de sa semence et vient ajouter encore à cette réserve vraiment inépuisable de mauvaises graines qui sont l'un des fléaux de notre agriculture.

En somme sur 66 arpents que j'avais ensemencés en maïs, ma récolte totale n'a guère dépassé 2,400,000 lbs, soit une moyenne de 36,500 lbs par arpent et avec des écarts énormes. Ainsi plusieurs arpents ont fourni 65,000 lbs, tandis que d'autres en ont fourni 12,000 lbs à peine. C'est un résultat médiocre en somme et dont je me félicite cependant à cause des circonstances défavorables qui se sont présentées. Beaucoup d'agriculteurs n'ont pas même obtenu le rendement que j'indique; il ont eu comme moi à lutter contre les conditions atmosphériques les plus fâcheuses et en outre la plupart d'entre eux n'ont pu se procurer pour semence que des maïs fort mal conditionnés dont la levée a été très incomplète.

Le maïs constitue une culture ruineuse quand la levée vient à manquer faute de bonnes semences. Ce fait rend stériles toutes les dépenses de façons, de fumure et d'achat de graines qu'on s'est imposées en vue d'une récolte complète. Rien de plus avantageux qu'un maïs bien réussi! rien de plus ruineux qu'un maïs manqué! 66,000 lbs d'un côté! 12,000 lbs de l'autre!! Voilà des écarts que j'ai pu constater en 20 endroits en 1878.

#### *Coupe des grands maïs.*

On me demande très fréquemment: Comment convient-il de couper les maïs?

A cette question, comme à tant d'autres, je répondrai qu'il n'y a rien d'absolu sur ce point. A Burtin, je fais couper mes maïs à la faucille par des femmes habituées de longue date au manœuvre de cet outil, le seul usité pendant longtemps en Sologne pour la moisson des grains. Elles y ont une extrême habileté et 8 femmes abattent facilement 3 arpents dans une journée; elles reçoivent pour ce travail une piastre par arpent et gagnent ainsi, chacune, environ 40 cents par jour.

Les maïs, à mesure qu'on les coupe, sont déposés en longs ramiers parallèles entre lesquels circulent les voitures en chargement.

La faucille offre chez moi un très grand avantage sur la faux, surtout dans les années, où, comme en 1878, les mauvaises herbes ont crû en abondance. L'ouvrière laisse ces dernières sur le sol et évite ainsi qu'elles se mêlent au maïs, ce qui offrirait quelque danger à cause des propriétés malfaisantes de certaines plantes appartenant à la végétation spontanée de la Sologne, la morelle, par exemple, qui a dans le pays une détestable réputation. Plusieurs ensilages ont éprouvé des accidents graves par

suite du mélange des mauvaises herbes au maïs. C'est surtout par des avortements que ces accidents se sont manifestés.

En Bourgogne, un grand agriculteur se sert depuis longtemps d'ouvriers flamands qu'il a en quelque sorte naturalisés sur son domaine; il les emploie à couper les maïs avec la sape, leur instrument de prédilection, et il en obtient un excellent travail. Dans d'autres localités, on emploie la faux ordinaire et même la moissonneuse à l'abatage du maïs. Il peut avant tout en ceci prendre conseil des aptitudes de ses ouvriers et de l'état dans lequel se présentent les récoltes; infectés comme ils l'étaient chez moi, cette année, d'une foule de mauvaises plantes dont quelques unes arrivées à un état avancé de décomposition, mes maïs ne pouvaient être coupés que par la sape ou la faucille, et je ne songe nullement à changer de système; mais, je le répète, je changerais peut-être de système si je changeais de pays.

#### *Valeur alimentaire des maïs.*

C'est à l'expérience seule à résoudre la question de la valeur alimentaire du maïs; ce que je puis affirmer, c'est que chez moi, à Burtin, avec le mode de préparation que je pratique, le maïs additionné pour un dixième de son poids, de paille d'avoine, entretient mes animaux en parfait état. Les choses, je le sais, ne se passent pas partout de même. Pour bien préciser l'état de la question à cet égard, je copie littéralement une page de la chronique de M. J. A. Barral dans le journal d'agriculture du 27 janvier 1877:

" Dans votre dernière chronique, dit-il, en réponse à une affirmation touchante, consistant à dire que le maïs n'est pas un aliment complet, nous avons affirmé que M. Goffart avait nourri et engraisé plusieurs centaines de vaches exclusivement avec du maïs. A ce sujet, nous avons reçu d'un de nos lecteurs la lettre suivante:

Le Mans, 21 janvier 1877.

Monsieur le Directeur, dans votre numéro de ce jour 20 janvier vous dites, page 82, que M. Goffart a nourri et engraisé plusieurs centaines de vaches exclusivement avec du maïs.

Je suis trop modeste et trop intime cultivateur pour venir contester ici cette déclaration; mais enfin, permettez-moi, de vous dire ceci: j'ai fait de l'ensilage de maïs et de mes expériences il résulte très absolument pour moi que la nourriture au maïs pur n'est pas suffisante pour engraisser des vaches, qui soumise à ce régime, ont besoin d'un supplément de nourriture plus succulente.

Préoccupé justement de me procurer ce supplément, je me suis laissé dire que le maïs en grain égrugé, même acheté à Paris, était relativement bon marché, (3 piastres les 220 lbs) et je m'étais adressé à vous pour avoir un nom et une adresse, lorsque votre numéro du 20 est venu donner à mon projet de lettre une actualité toute spéciale. Agréez, etc.

A. GIRARD.

" Nous nous sommes empressé d'envoyer cette lettre à M. Goffart qui nous a fait parvenir aussitôt les explications qui suivent: (1)

(A suivre)

(1) La réponse de M. Goffart, trop longue pour être insérée dans ce numéro et trop intéressante pour être coupée en deux, paraîtra dans notre prochain numéro. Nos lecteurs voudront bien pour en saisir toute la portée, se reporter à ce qui précède

## Fécule de pommes de terre.

I. *Avantages de sa production.*

La fabrication de la fécule est une industrie essentiellement agricole qui peut donner de bons profits en permettant au cultivateur de retirer plus d'argent d'un de ses produits tout en consacrant les moments de chauffage à un travail agréable et rémunérateur. Aussi pourrait-on s'étonner que cette industrie ne se soit pas répandue dans la province de Québec où l'on cultive la patate sur une très grande échelle. Sans doute je ne conseillerais pas à qui ce soit d'aller établir une féculerie dans le voisinage des lieux de grandes consommations, parce que les pommes de terre, d'un écoulement assez facile, peuvent toujours s'y vendre à un prix relativement élevé. C'est dans les campagnes où l'on peut cultiver cette plante plutôt que toute autre, mais où l'on est peu certain d'obtenir un prix convenable, où les communications sont plus ou moins difficiles pour atteindre les grandes voies d'écoulement, qu'il faut aller. Mais, m'objectera-t-on peut-être, cette fécule que nous ferons, il faudra la transporter tout aussi bien que nos patates, et alors le même inconvénient continue de subsister. Oui, sans doute, mais au lieu d'avoir à transporter mille livres de patates qui risquent d'être gelées en route si vous ne choisissez pas bien votre temps, vous n'avez pas plus de deux cents livres d'un produit qui peut s'expédier en tout temps et qui défie les froids les plus excessifs aussi bien que les chaleurs les plus intenses s'il devait changer de place pendant la saison des chaleurs. Quant à la vente de la fécule, elle serait toujours certaine. Nos fabricants de coton et de papier en consomment des quantités énormes qu'ils sont obligés d'aller chercher, soit à l'étranger, soit dans les autres provinces. Il y a place pour en mettre des millions de livres. Il n'y aurait donc pas de difficulté à redouter pour le placement du produit.

Ainsi, dans bien des localités, le cultivateur se trouve en présence d'une plante d'un rapport remarquable, et la mieux adoptée à sa situation actuelle et à l'état de la terre, mais la vente en nature est parfois et même très souvent difficile, et à des prix peu encourageants, et l'expédition de volumes considérables présente de notables inconvénients que l'on n'est pas toujours à même de pouvoir surmonter. Et même dans des conditions assez favorables sous le rapport de la facilité des communications, les expéditeurs ne peuvent se faire qu'à des époques choisies sans risquer de profondes avaries par la gelée. S'il s'appliquait à extraire la fécule de son surplus de patates, il aurait à la place une marchandise cinq fois moins pesante, qu'il pourrait loger commodément dans des quarts à farine ou dans des sacs, qui ne risqueraient rien ni du froid ni du chaud, qu'il pourrait vendre sûrement et facilement et avec un bon profit, même après paiement du temps qu'il aurait employé à la fabrication, laquelle, du reste, ne se pratiquerait que dans les moments perdus pour tout autre emploi rémunérateur.

Établissons un exemple et prenons un colon qui a mille minots de patates disponibles et qui se trouve à sept ou huit lieues d'une station de chemin de fer. Il vendra peut-être ses patates à un commerçant au prix de vingt-cinq centins du minot, mais il devra les conduire au char à l'époque voulue et les rendre triées, non gelées, parfaitement saines. Ici, il se trouve dans une situation presque impossible s'il est seul, s'il n'a qu'une voiture pour faire tout l'ouvrage. Mais prenons la chose au mieux. Chaque voyage lui prendra une bonne journée et il lui faudra en faire une cinquantaine. Il y a de plus le triage et l'ensachage, mais laissons cela. Il recevra pour le tout \$250, ou cinq piastres par voyage.

Si ce colon avait monté une petite féculerie, il pourrait facilement avec un peu d'aide des siens à certains moments donnés, travailler vingt-cinq minots par jour, soit quarante jours pour les mille minots, qui lui donneraient au moins dix livres de fécule par minot, ou en tout dix mille livres; à 250 livres par quart, cela ferait quarante quarts. Pour conduire son produit au chemin de fer, il prendra tout au plus dix jours, et il choisira le temps qu'il voudra, ce qui n'est pas un mince avantage. Il vendra la fécule quatre piastres du cent livres, ou pour le tout \$400, en sorte que chacun de ses voyages représentera une valeur de \$40. Ainsi, quarante journées de voyages pénibles sont remplacées par quarante journées d'un travail agréable, peu fatigant, exécuté chez soi, près de sa famille.

On peut dire que l'aide qu'il reçoit de celle-ci pour faire la fécule est largement compensée par le travail supplémentaire du triage et de l'ensachage des pommes de terre. Il est nécessaire de dire aussi que, pour la fécule toutes les patates, grosses, petites, avariées, *tout passe au moulin.*

Dans le premier cas, les pommes de terre de rebut peuvent sans doute être utilisées pour les animaux, mais de l'autre côté, après avoir extrait la fécule, il reste une pulpe qui, pour la nourriture du bétail, représente en valeur le tiers des pommes de terre employées, en sorte que chaque jour de travail laisserait de la pulpe épuisée valant autant que huit minots de tubercules.

En résumé, nous nous trouvons donc, à part tous les autres avantages dont l'importance n'échappera à personne, en présence d'un profit réel de \$150 au crédit du colon. Pour deux cents minots, ce serait trente piastres.

Jusqu'ici, je n'ai parlé que du résultat à obtenir; il faut maintenant en venir au côté industriel, il faut faire la fécule, et voilà le nœud de l'affaire.

On pourrait croire que la fabrication de la fécule est difficile, qu'elle nécessite des installations compliquées et coûteuses, enfin qu'elle demande des connaissances spéciales pour être conduite à bonne fin.

Difficile, elle ne l'est pas du tout. Il est vrai que s'il s'agissait d'établir cette industrie sur une grande échelle pour travailler, par exemple, sept à huit cents minots de pommes de terre par jour, il faudrait consacrer un capital assez rond, une douzaine de mille piastres, et il serait nécessaire d'avoir une direction entendue comme cela a



Jour dans tout établissement important. Mais au point de vue où je me suis placé, il n'en est pas ainsi. J'entends ici une fabrication simplement agricole, je pourrais quasi dire domestique; les ustensiles sont de la plus grande simplicité quoique pouvant donner un travail irréprochable, et le premier colon venu avec quelque peu d'intelligence, peut les confectionner lui-même. Je décrirai ces appareils en même temps que les opérations auxquelles ils sont adaptés.—(A suivre)

OCT. CUISSET.

### Les cendres comme engrais

The Tramps, du *Farm & Fireside*, de Toronto, vient de publier une intéressante causerie que nous soumettons aux méditations de nos lecteurs. La voici :

Durant ces deux dernières années, on m'a souvent demandé d'exprimer mon opinion sur la valeur de la cendre comme engrais, et en même temps sur la valeur relative des cendres de bois mou et de bois franc. Sachant quelle valeur ont les cendres, et connaissant l'énorme quantité qui en est perdue chaque année en Canada, en outre de celle qui est exportée pour la consommation aux Etats-Unis, je me suis à différentes reprises efforcé de procurer à mes lecteurs des informations capables de leur faire bien comprendre quel tort ils se font à eux-mêmes en négligeant l'emploi d'un bon engrais qu'il leur est si facile de se procurer.

Dans un numéro récent du *Prairie Farmer* a paru un article du Prof. J. T. Elsom, qui a attiré mon attention, spécialement en ce qu'il contenait un petit tableau ayant la prétention de donner l'analyse des cendres de différents bois et des tiges des plantes. Ce tableau néanmoins étant dans une forme difficile à saisir, j'ai dû le laisser de côté. Le professeur explique que :

Les cendres de bois contiennent, à un degré plus ou moins élevé, tous les éléments les plus essentiels ou constituants qui forment la nourriture des plantes, à l'exception de l'ammoniaque, ou plutôt tous ceux qui ne sont pas fournis par l'atmosphère. De toutes les essences de bois communes aux forêts de l'Amérique du Nord, les cendres provenant du liège sont probablement les meilleurs; car elles contiennent environ un cinquième de phosphates, tandis que celles du chêne n'en montrent que de légères traces. Le merveilleux effet des cendres de bois sur la végétation des trèfles de toute sorte est trop connu pour y insister. En Allemagne on n'emploie guère d'autre engrais pour les terres à fourrage, et par ce moyen, les pâturages et prairies, sont tenues dans un état merveilleux de fertilité. Considérant même leur nécessité pour le maintien de la fertilité du sol, les sociétés d'agriculture allemandes ont agité la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'importer des cendres du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, mais elles ne purent s'entendre avec les armateurs sur le prix du fret et je crois que les choses en sont restées là. En toutes circonstances, les cendres, de quelque provenance que ce soit, devraient être soigneusement ramas-

sées, même à prix d'argent, car elles représentent certainement une plus grande valeur monnayée que celle qu'on leur accorde généralement.

Les agriculteurs américains, ajoute le professeur, surtout dans les districts producteurs de grains, ont discuté la question de savoir s'il serait ou non d'une sage économie de brûler les chaumes sur places en regard au profit des cendres pour la récolte à venir, au lieu de les enterrer, comme on le fait d'ordinaire, la première opération étant pratiquée fréquemment en Angleterre et sur d'autres points du continent Européen. Depuis que les fermiers ont bien compris que la paille est un excellent absorbant en outre du confort qu'elle donne à l'animal auquel elle sert de litière, il est douteux qu'il soit à propos de brûler les pailles; et, qu'on les emploie ou non comme litière, j'incline à penser que la paille a une plus grande valeur comme engrais, quand elle est enfoncée dans le sol, où elle se décompose suivant les lois de la nature, ce qui permet dans un temps donné d'en réaliser tous les principes fertilisants, et aussi de les fournir à la plante pour l'absorption et l'assimilation au fur et à mesure de ses besoins pendant la végétation.

Quant aux cendres de charbon comme engrais, j'ai déjà fourni sous ce rapport presque tous les renseignements désirables. J'ajouterai seulement que les cendres de charbon ne sont pas à dédaigner pour les cultivateurs, n'y ayant que peu de situations où l'application n'en serait pas profitable et payante, surtout dans les terres argileuses, pour les trèfles et autres fourrages. Un simple coup d'œil sur leur composition fera comprendre les résultats qu'on en peut attendre. En outre des matières terreuses et bitumineuses mal décomposées, qu'elles renferment et qui les composent en grande partie, les cendres de charbon contiennent aussi une bonne proportion de sulfate de chaux, avec un peu de potasse et de soude, substances bien connues, pour leurs bons effets sur la végétation du trèfle et en particulier du trèfle blanc, lorsqu'elles y sont appliquées séparément. De fait, elles constituent une partie importante de la nourriture des plantes, surtout des fourrages. Comme on l'a déjà dit, les cendres de charbon donnent les meilleurs résultats, appliquées au trèfle et même dans les terres très sablonneuses en favorisant le développement d'une manière très remarquable. Il est naturel de croire que les effets produits varieraient beaucoup suivant les qualités de charbon employées; mais comme ce sont généralement les variétés tendres et bitumineuses qui sont le plus employées dans ce pays, il n'y a pas de préoccupations à avoir.

Il y a quelques semaines nous avons parlé de la valeur de la suie comme engrais. Depuis j'ai eu l'occasion de noter quelques résultats de ses applications. La suie a beaucoup d'effet comme engrais. Son analyse démontre la présence de fortes quantités d'ammoniaque, surtout quand elle provient de l'emploi des variétés tendres de charbons bitumineux. Cette ammoniaque se présente sous forme de sulfate et de carbonate, deux formes dans lesquelles l'ammoniaque est immédiatement utilisable.

dans la végétation. Le plus grand obstacle à l'emploi de la suie comme engrais, c'est que l'effet en est trop court. La plante pousse trop vite. Appliquée au blé, elle donnera lieu à une première végétation très brillante, mais le rendement, quoique meilleur que dans les champs non traités par la suie, ne sera pas ce qu'on pouvait raisonnablement augurer de la première végétation. La raison en est simple. La suie développe la fibre de la plante, mais ne produit pas de grain. Un mélange avec quelque autre substance moins riche en ammoniacque rendrait ses qualités plus durables et augmenterait ses capacités à d'autres points de vue."

Nous espérons que cette causerie attirera l'attention de nos lecteurs sur les cendres de bois et leur utilité et qu'ils voudront bien prendre une part active à la propagation de leur emploi.

Choses et autres

*La prochaine Exposition Internationale.*—Bien que le Congrès des Etats-Unis ne se soit pas encore prononcé définitivement sur le choix de la localité où se tiendra la prochaine exposition internationale, nous avons lieu de croire que ce choix tombera sur Chicago, parce que cette ville a recueilli le plus grand nombre de votes à la Chambre des représentants. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il y aura une exposition internationale aux Etats-Unis en 1892, et nous croirions manquer à notre devoir si nous ne faisons de suite un appel à nos industriels canadiens-français, afin de les décider à commencer sans retard leurs préparatifs, s'ils veulent figurer avec avantage aux prochaines grandes comices et démontrer qu'ils ne sont pas si en arrière de leurs compatriotes canadiens-anglais qu'on veut bien le dire dans certains cercles trop intéressés à nuire à notre nationalité. L'occasion est exceptionnellement favorable pour les Canadiens-français de figurer à côté des industriels des autres pays; pourquoi ne pas saisir cette occasion qui fournirait un magnifique argument, bien propre à diminuer les préjugés qui, à tort ou à raison, se sont avoués autour de nous.

Dans quelques jours, le choix du site sera décidé et le gouvernement des Etats-Unis lancera ses invitations aux quatre points cardinaux, offrant l'hospitalité de l'Oncle Sam à toutes les nations de la terre. La nouvelle sera suffisamment annoncée pour que personne ne l'ignore. En notre qualité de voisins, nous serons inévitablement les premiers à la savoir, et dès que nous la saurons, notre qualité de bons Canadiens, nous fera un devoir de nous préparer à profiter de cette hospitalité. Nous ne nous adressons pas dans le moment au sentiment de curiosité que cet événement provoquera, comme c'est généralement le cas; les curieux du Canada, qui orneront les galeries de l'exposition américaine seront assez nombreux sans notre appel; nous nous adressons au patriotisme de ceux de nos amis qui peuvent, soit dans les arts, soit dans l'agriculture ou dans l'industrie, présenter leurs produits au grand concours qui se prépare, pour les supplier de faire le plus grand effort possible afin de faire valoir leur pays.

Si, comme c'est plus que probable, l'exposition internationale a lieu à Chicago, une grande partie des visiteurs de cette exposition prendra la route du Canada, soit pour y aller, soit pour en revenir. Ces visiteurs ne manqueront de constater de visu en passant ici, la fièvre de progrès matériel qui y règne; il ne faudra donc pas nous exposer à les désillusionner sur notre compte en leur offrant, un contraste tout à notre désavantage, par une exposition d'articles insuffisants et par conséquent, plutôt nuisible que profitable.

A l'œuvre donc et pas d'hésitations.—*Moniteur du Commerce.*

\* \* \*

Le point de départ est impéceptible; c'est le petit flocon de neige qui semble prêt à se fondre en tombant sur la terre, et qui roulé sur d'autres flocons, a grandi et a produit cette masse qui va nous écraser.

—“ Les faux amis ressemblent à l'ombre d'un cadran ” écrivait un moraliste italien : “ elle se montre quand le ciel est pur, mais elle disparaît au premier nuage qui couvre le soleil.”

\* \* \*

*Histoire Normande.*—Voici une bonne petite histoire démontrant que les cultivateurs normands ne sont pas trop bêtes et qu'ils finissent toujours par trouver le bon côté des choses. Malin, va!

“ On dit souvent que les Normands sont renârés. Voici un fait qui peut prouver que le dicton n'est pas absolument dénué de vraisemblance :

“ Un cultivateur des environs de Contances vient de mourir laissant une femme, un cheval et un chien. Quelques instants avant sa mort, il avait fait venir sa femme et lui avait dit : “ Tu vendras le cheval et tu donneras le montant de la vente à mes parents; tu vendras le chien et tu garderas l'argent pour toi.” Huit jours après, la veuve conduisit au marché le chien. Tous les paysans s'arrêtaient devant les écriteaux où on lisait : le chien 500 fr., le cheval cent sous! “ Cette femme est folle! ” disait-on. Mais à tous les acheteurs elle posait les mêmes conditions : Pour avoir le cheval il faut acheter le chien d'abord. Cinq cents francs le chien et le cheval pour cent sous. C'est à prendre ou à laisser. Un amateur a conclu le marché sans y rien comprendre. Quant à la rusée paysanne, elle a obéi aux ordres de son mari; elle a gardé pour elle le prix du chien, 500 fr., et elle a donné cent sous à la famille du défunt. Voilà certes une interprétation des dernières volontés d'un mourant bien appliquée, sans le secours de dame Justice; si le mari revenait sur la terre, je crois cependant qu'il ferait comprendre à son épouse, par des arguments touchants, qu'elle a trop tiré la couverture de son côté; mais elle dort tranquille.

RECETTES

*Assainissement des logements*

Le moyen d'assainir un logement neuf est aussi simple que pratique: Si le logement est humide, prendre un récipient quelconque en terre ou métal, y mettre de la chaux vive, fermer avec soin les issues, et laisser le tout passer la nuit. La chaux le lendemain sera éteinte, elle aura absorbé toute l'humidité du local. A renouveler plusieurs fois au besoin.

Si c'est pour assainir un appartement “ fraîchement décoré,” comme disent les concierges, mettre, dans un baquet en zinc, du foin bien mouillé et fermer portes et fenêtres. Le foin absorbe l'odeur de la térébenthine. C'est simple et peu coûteux.

*Moyen de guérir le rhume*

Faites dissoudre à l'eau froide un demi paquet de gélatine et une poignée de gomme arabique. Ajoutez une livre de sucre ou une pinte d'eau, une poignée de mousse d'Irlande, du mérule [ou feuille] au goût, faites bouillir le tout pendant un quart d'heure, et après avoir passé ce sirop au tamis, ajoutez-y un peu de brandy. Buvez à volonté.

*Moyen de guérir les crevasses*

Pour les crevasses, on se chauffe huit à dix fois par jours les mains et on les frotte avec du jus d'oignon ou tout simplement avec un oignon coupé en deux.

Fermier demande

AU PREMIER MAI 1890

Pour la terre du domaine à Rimouski, 250 arpents dont 150 en culture. Il faut un fermier capable de bien cultiver les légumes.

S'adresser à Rimouski, à Auguste Tessier, M. P. P., ou à Québec, à Hamel & Tessier, avocats, No. 120, rue Lomontagne, Basse Ville.

27 mars 1890. — 3 f.



CANANA }  
 PROVINCE DE QUEBEC, }  
 District de Rimouski. }  
 No. 1784. }  
 COUR SUPÉRIEURE.

DAME CÉCILIE ST-LAURENT de la paroisse de Ste-Anne de la Pointe-au-Père, épouse de tout secours quant aux biens, par contrat de mariage, de Eugène Bantien, cultivateur du même lieu et le dit Eugène Bantien, autorisant sa dite épouse à ester en justice en la présente cour, district susdit.

Demanderesse ;

vs.

ANTOINE OUELLET, ci-devant cultivateur de St-Anaclet, dit district, et actuellement de lieux incconnus.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre sous deux mois. Rimouski, 31 mars 1890.

3 avril 1890.—2 f. LETENDRE & CHAMBERLAND, P. C. S.

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
 DISTRICT DE GASPÉ, }  
 Comté de Bonaventure. }  
 COUR DE CIRCUIT  
 New Carlisle.  
 No. 848.

Le treizième jour de mars 1890.

JOSEPH ONÉSIPHORE ROY, de New-Carlisle, dans le comté de Bonaventure, dans le district de Gaspé, Notaire Public.

Demandeur ;

vs.

LE REVEREND CHARLES ERNEST TRUDEL, ci-devant curé de la paroisse de St-Etienne de New-Carlisle, dans les comté et district susdit, et maintenant résidant aux Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois.

G. F. MAGUIRE,  
 G. C. C.

J. B. BELANGER,  
 Procureur du Demandeur.  
 27 mars 1890.—2 f.

### A VENDRE.

Magnifique maison très bien finie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, grandeur 36x28. De plus, une grange et étable 43x28, couverte en fer blanc, et blanchie à l'extérieur et à l'intérieur ; entre autres utilités dans cette grange, nous mentionnerons un pont communiquant avec le feuil, et l'eau à disposition pour les animaux. En outre, un fournil et laiterie ; ainsi qu'une assez vaste étendue de terrain propre à la culture des patates ou autres ; enfin les quelques maisons placées sur ce terrain permettent de retirer \$35 à \$40 par année.

Cette propriété à encore l'avantage d'être située près de l'Eglise.

Le tout à vendre à très bonne condition,

S'adresser à

NAZAIRE SIROIS  
 Sainte Anne de la Pocatière, P. Q.

CHEVAUX PERCHERONS, NORMANDS & BRETONS,  
 BÉTAIL AYRSHIRE,  
 COCHONS BERKSHIRES ET CHESTER BLANC,  
 VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,  
 30, Rue St-Jacques, MONTREAL

**TURGEON & CARROLL**  
 AVOCATS.

No. 28, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC

A. TURGEON

H. G. CARROLL

BUREAU A KAMOURASKA : du 13 au 16 et du 28 au 30 de chaque mois.

### AVIS

On a besoin de deux fermiers pour cultiver deux fermes situées au Cap St-Ignace.

S'adresser à

J. FREMONT, Avocat  
 12 Rue Donnacona, Québec.

6 Février—2 M.

### CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1889--Arrangement pour la saison d'hiver--1890

Le et après lundi, 18 novembre 1889 les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	24.34
Pour Lévis.....	9.54
Pour Lévis.....	10.43
Pour la Rivière-du-Loup.....	12.48
Pour Halifax et St-John.....	16.56
Pour la Rivière-du-Loup.....	22.33

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer,

Moncton, N. Bk., Novembre 1889.

### HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL  
 FERME : OUTREMONT, près Montréal.

### CHEVAUX FRANÇAIS

TROISIÈME IMPORTATION

*Normands, Percherons, Bretons.*

*Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.*

Tout en continuant la vente des étalons, la Compagnie du Haras National est prête à en placer quelques-uns dans les comtés, sous la garde de ses serviteurs, les louant pour la saison.

Montréal, 1er avril 1889.

LOUIS BEAUBIEN, Président de la Compagnie  
 R. AUZIAS TURENNE, Directeur.

18 Avril 1889.—24.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT

A LA

### GAZETTE DES CAMPAGNES

Le prix d'abonnement est de une piastre par an. L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, et on ne s'abonne pas moins, que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné, par écrit, au Bureau du sousigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à

HECTOR A. PROULX, Gérant